

**ZONES URBAINES**

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UBb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à des densités
- UBa : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- UBb : Zone de groupement bâti ou hameaux au développement limité

Zones dédiées à urbaniser

- UC : Zone d'axe d'accueil des gens de voyage
- UD : Zone du parc photovoltaïque
- UCV : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI - UIa - UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BGS : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur d'équipement et de services
- UI BDC : Secteur espace économique Bièvre Dauphine secteur commercial

**ZONES AGRICOLES**

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- At : Secteur champs de Foire de Beaucaressant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- At - Ata - Atb : Secteur d'activités économiques
- Ac : Secteur de cabaneries de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens de voyage
- AR - ARb : Secteur champs de Foire de Beaucaressant - restauration
- Ae : Secteur d'entreprises de travaux agricoles

**PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS**

Projets :


- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'Albatris de Projet d'Aménagement global

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction) et entreprises publiques
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles (30 mètres, 100 mètres)
- Règles spécifiques liées aux stationnements motorisés :
- Stationnement bâti ancien

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacement réservés pour l'habitat ERS, IRLIS (Nombre de logements sociaux à construire au maximum)
- Secteur de mixité sociale LS.15.25%
- Taux de logements sociaux à construire en moyenne



Liste des emplacements réservés

Número	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m2
01	Aménagement d'espace public	Commune	2326
02	Création d'équipements publics sportifs et culturels	Commune	2396
03	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	7770
04	Création de stationnements et aménagement d'un espace public	Commune	28
05	Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune	Commune	3849
06	Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune	Commune	2748
07	Extension du cimetière	Commune	1387
08	Création d'une voirie de desserte	Commune	995
S01	Elargissement de voirie, stationnements et aménagement d'un espace public	Commune	1557
S02	Création d'une voirie de desserte	Commune	355
S03	Création de stationnements	Commune	738
S04	Création de stationnements	Commune	224
S05	Création de stationnements	Commune	602
S06	Création d'une haie basse - Frange	Communauté de communes	359
S07	Création d'une haie basse - Frange	Communauté de communes	218
S08	Création d'une haie basse - Frange	Communauté de communes	261
S09	Création d'une haie - Frange	Communauté de communes	412
S10	Création d'une haie - Frange	Communauté de communes	835
S11	Création d'un cheminement piéton arboré	Commune	675

**Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**COLOMBE Nord**

**Plan A : Zonage général**

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Echelle : 1/5 000  
Source : DGF Cadastre © 2025

Echelle: 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)